

Concevoir son projet de méthanisation paysanne

Objectifs de la formation

Etre capable de réaliser son auto-diagnostic et pré-étude de faisabilité d'un projet de méthanisation paysanne au sein du groupe Etre capable de situer son projet par rapport aux critères de performances économiques : pouvoir évaluer les économies d'int

Déroulé

- ICPE
- Permis de construire
- Ventes de produits (chaleur/électricité)
- Plan d'épandage
- Aides et subventions
- Les différents étapes de réalisation d'un projet de méthanisation
- Budgétisation de la construction du méthaniseur (investissement, temps de retour sur investissement)
- Prévisionnel financier du fonctionnement du méthaniseur (charges d'exploitation, recettes de reventes, économies réalisées) et impact sur le budget de l'exploitation agricole
- Evaluation du temps de travail et de l'investissement humain en comparaison d'une situation sans méthaniseur.

Dates, lieux et intervenants

07 déc 2016 ADEAR DU GERS
09:30 - 17:30 (7hrs) 32000 AUCH

Un ingénieur animateur de l'ARDEAR spécialisé en méthanisation et traitement des eaux (Dan-Tâm COSTA)
Un ingénieur spécialisé dans les démarches administratives de projets de méthanisation de l'entreprise Sud Ouest
Biogaz (Sylvie Kaës ou Elie Bart)
Une personne de l'Adear 32

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 30/11/2016

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Tarif : 840 € par stagiaire qui sont pris intégralement en charge par le fond vivea pour les personnes éligibles (chefs d'exploitation, cotisants de solidarité et porteurs de projet).

Plus de renseignements

Charleyne Barthomeuf
adear32@free.fr
ADEAR 32
1 rue Dupont de l'Eure
32000 AUCH
Tel. 05.62.05.30.86